

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 2363

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par

M. Potier, Mme Thomin, Mme Jourdan et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 2058 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 8**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---